

Mesurer la sécurité

Comprendre la capacité étatique dans les pays producteurs de pétrole

DR. JOSEPH L. DERDZINSKI, PHD*

JACKSON PORRECA**

Comment mesurer la sécurité ? De toute évidence, la sécurité est une donnée empirique basée sur la perception et l'expérience, et se prête, par conséquent, difficilement à des comparaisons à grande échelle entre les états. Le présent article vise à modéliser les relations que les populations entretiennent avec l'état, et plus précisément la façon dont elles interagissent avec les organes étatiques auxquels la plupart des citoyens sont confrontés au quotidien : les acteurs de la sécurité publique.

Partant du principe que l'évaluation de la sûreté et de la sécurité est un concept à la fois simple (nombre de crimes, budgets, effectifs, etc.) et indéniablement difficile à mesurer au niveau interpersonnel, le présent article entend explorer l'espace compris entre les indices numériques de la sécurité et les anecdotes personnelles, dans le but ultime d'établir un modèle plus nuancé pour les états soumis à la concurrence en matière de ressources, et plus particulièrement les pays producteurs de pétrole d'Afrique de l'Ouest

*Dr. Joseph L. Derdzinski est professeur associé en sciences politiques et conseiller principal en développement international et gouvernance. Ses recherches et prestations de conseil sont axées sur l'étude des processus politiques dans les états post-autoritaires et sur la manière d'utiliser les institutions politiques pour réduire la violence. Il a participé aux missions d'observation électorale des scrutins sous haute tension de l'Égypte et de l'Afghanistan en 2014 et a réalisé, puis publié, une étude visant à aider le gouvernement ukrainien à développer une garde nationale responsable. Il enseigne la politique internationale, les politiques africaines, la politique étrangère des États-Unis et la politique comparée. Joseph L. Derdzinski a servi comme officier dans l'US Air Force, collaborant étroitement avec ses homologues des services de sécurité d'Europe du Nord. Il a également dirigé le premier détachement de sécurité militaire américain en Bosnie lors de la mise en œuvre des accords de paix de Dayton et travaillé avec les services de sécurité bosniaques dans la période de transition après le conflit.

**Jackson Porreca est titulaire d'un diplôme de sciences politiques et d'italien du Colorado College obtenu en 2014. Après ses études, il a travaillé à la faculté des sciences politiques où il a mené des recherches sur les questions de sécurité internationale centrée sur la capacité étatique et les problèmes de santé mondiale. Il a co-écrit un article revu par des pairs, publié dans la revue *Global Health Governance* et contribué à plusieurs autres projets de recherche. Il vit actuellement à Madison (Wisconsin) où il travaille comme rédacteur créatif pour un grand fabricant de bicyclettes.

Bien que le présent article ait été conçu sans connaissance du retentissement qu'a eu le commentaire de Francis Fukuyama « Qu'est-ce que la gouvernance ? » en 2013, son orientation générale est animée par le cadre conceptuel global de Fukuyama : comment mesure-t-on la gouvernance ? Et plus précisément, comment peut-on évaluer les institutions de sécurité publique pour mesurer la manière dont les citoyens perçoivent leur sécurité à l'égard des acteurs officiels ? Les habituels facteurs déterminants de la sécurité nationale, tels que budgets, effectifs, affaires pénales ouvertes et closes et autres indicateurs concrets peuvent donner un aperçu de la réalité quotidienne, mais ils ne peuvent en aucun cas saisir l'essence des expériences interpersonnelles des nombreuses personnes qui, dans les pays en développement, interagissent intensément avec les acteurs de la sécurité. Avec le ton sarcastique qui le caractérise, le blog Baobab de l'hebdomadaire *The Economist* décrit une telle rencontre avec la police routière de Freetown, en Sierra Leone :

Faire de la moto dans la capitale est source de conflits quasi quotidiens avec la police routière notoirement corrompue, qui tente d'obtenir des « amendes » pour un étrange éventail de délits. Récemment, deux agents de police ont contraint Baobab de s'arrêter sur le bord de la route. « Vous arpentez les rues en sous-vêtements », a déclaré gravement l'un d'eux. « Vous allez devoir nous suivre au poste ; vous aurez droit à une amende. » Considérant qu'il s'agissait d'une description mensongère de sa tenue — jeans, t-shirt, chaussures et casque — Baobab en a fait la remarque à l'agent ; les deux hommes ont poursuivi leur chemin¹.

Sans perdre de vue cette expérience, somme toute assez commune dans la majeure partie des pays en développement, que le présent article se penche sur les homicides, l'une des variables universellement utilisées par les vastes études existantes, pour les étudier d'un peu plus près et tester leur validité au Nigeria et en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la concurrence en matière de ressources est une source évidente de conflit, qui présente une menace existentielle non seulement pour l'état mais aussi pour les citoyens, et lie ainsi les individus à l'état². En étudiant la performance de l'état en matière de sécurité publique, et de gouvernance au sens plus large, le présent article cherche à cerner les principaux contributeurs de la capacité étatique dans le domaine de l'énergie.

Situation actuelle : les conflits intra-étatiques³

La littérature centrée sur l'explication des conflits intra-étatiques couvre tout l'éventail des concepts théoriques. Stephen D. Krasner affirme, par exemple, que du point de vue de l'économie politique, la volatilité des cours des produits de base peut apparaître comme un mécanisme de déstabilisation sociale et politique. Il constate que « les bouleversements économiques causés par la hausse brutale des prix peuvent entraîner un mécontentement politique local voire national [...] . L'insatisfaction due au déclin des services publics est généralement plus grande que la satisfaction résultant d'une amélioration inattendue⁴ ». La hausse des cours des denrées alimentaires, largement due à la sécheresse généralisée en Russie, alors associée à l'explosion des coûts de l'énergie, a vraisemblable-

ment été l'un des éléments déclencheurs du printemps arabe⁵. Il est probable que les inégalités économiques croissantes, l'incapacité manifeste de la population de se procurer des produits de base et la nature répressive (bien que faible) des gouvernements aient incité les forces sociales latentes à se rebeller contre l'état.

Les arguments qui appuient l'hypothèse d'une faiblesse étatique alliant une privation (relative) et un état d'ores et déjà anémié offrent un mobile et un prétexte à la violence politique, étayés par les résultats de nombreuses études de cas⁶. Se fondant sur un échantillon relativement riche, les études antérieures se sont penchées sur les cas les plus extrêmes d'états défailants. Cependant, cette notion qui renvoie à la transition « bloquée » qui caractérise la plupart des pays se concentre désormais sur les cas les plus fragiles et inclut les organisations exerçant des pouvoirs dévolus à l'état, sans en avoir la légitimité⁷. Le mystère consiste à savoir pourquoi certains pays font face à des situations de trouble et de violence internes tandis que d'autres jouissent d'une certaine paix intérieure.

Il ne fait aucun doute que l'aptitude de l'état à résoudre les conflits en combinant une bonne gouvernance et la capacité d'assurer la sécurité publique est l'un des principaux facteurs favorisant la paix sociale. Si tous les états font face à de multiples pressions issues des dynamiques sociales internes et de facteurs économiques et sécuritaires mondialisés, leur principale préoccupation n'en demeure pas moins la mise à disposition de biens publics et d'infrastructures. En ce qui concerne l'énergie, les pays en voie de développement souffrent (théoriquement) davantage des chocs énergétiques que les états dotés de systèmes politiques plus stables. L'argument de base consiste alors à dire que la capacité étatique est directement liée à l'aptitude des états à s'adapter à l'évolution des conditions économiques. Les états plus forts sont ainsi mieux à même de résister à un conflit intra-étatique. La capacité étatique contribue-t-elle donc, comme l'illustre la figure 1, à réduire ou à accroître l'influence des ressources énergétiques sur les conflits intra-étatiques ?

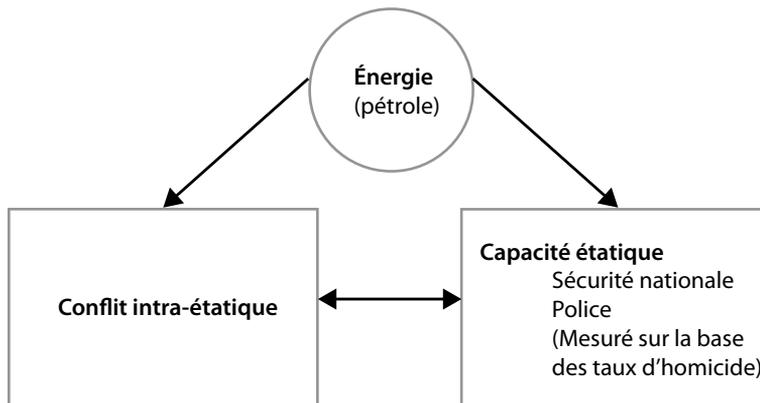


Figure 1 : Pétrole, conflit et sécurité nationale

Énergie et conflit. Tout comme d'autres aspects mondialisés, l'énergie et l'accès à l'énergie sont des questions de plus en plus politiques et économiques. Francis McGowan décrit cette évolution :

Domaine auparavant plutôt technique, géré dans une large mesure par les industries énergétiques et des fonctionnaires spécialisés, l'énergie est devenue une question lourde de conséquences diplomatiques et géopolitiques qui implique les leaders politiques dans des débats axés sur les implications stratégiques de la production, de l'approvisionnement et de la consommation énergétiques. [...] Compte tenu du rôle central de l'énergie dans la vie quotidienne, il n'est guère surprenant que les gouvernements s'efforcent de garantir les approvisionnements énergétiques. [...] Il est évident qu'il s'agit d'un aspect stratégique important [...] qui a conduit à considérer l'énergie comme une question fondamentalement « sécurisée⁸ ».

Toutefois, malgré les nombreuses recherches sur les transitions politiques, la démocratisation et la gouvernance⁹, rares sont les publications consacrées au lien entre les chocs énergétiques et la gouvernance dans les pays en développement, et plus précisément la capacité étatique en matière de sécurité. La relation entre l'insécurité et la libéralisation de l'état est bien établie, même si la question continue à faire l'objet d'études plus approfondies et plus détaillées. James D. Fearon et David Laitin ont défini bon nombre des fondements intellectuels actuels relatifs aux sources et aux effets de l'insécurité dans les états. Ils soutiennent que les principaux facteurs à l'origine des conflits internes ne sont pas liés à des différends d'ordre ethnique ou religieux, ni à des protestations plus vastes, « mais plutôt à des conditions propices à l'insurrection¹⁰ ». Ces dernières apparaissent généralement dans des états dotés de « gouvernements centraux faibles sur le plan financier, organisationnel et politique » qui augmentent la faisabilité et l'attractivité d'une insurrection en raison de la faiblesse des capacités de maintien de l'ordre.

Pour être plus précis, la capacité étatique en matière de sécurité est directement liée au revenu : la faiblesse du revenu par habitant a une incidence directe sur la capacité policière de l'état. Selon Fearon et Laitin, il existe une « relation en U entre la dépendance vis-à-vis du pétrole et le déclenchement d'une guerre civile, tandis qu'un haut revenu par habitant tend à être associé à une moindre violence¹¹ ». Pour compléter et affiner cette évaluation qualitative, les comparaisons qualitatives de Matthias Basedau et Jann Lay sur un échantillon plus restreint de pays exportateurs tributaires du pétrole révèlent que les pays riches en pétrole parviennent à la stabilité politique grâce à la redistribution, un dispositif de sécurité bien financé et sans doute efficace, des garanties de sécurité externes et des institutions étatiques compétentes¹². Toutefois, l'une des difficultés inhérentes à l'évaluation de la capacité étatique réside dans l'identification des variables aptes à fournir les indicateurs les plus solides.

La capacité étatique : définition et évaluation

Enclins à penser le monde de manière binaire, les professionnels et les universitaires appréhendent la capacité étatique selon deux catégories de gestion publique. Comme le souligne Nick Manning, le premier groupe considère que la capacité étatique peut être mesurée à la lumière de ce que produit l'état (extrants et résultats, notamment dans la santé et l'éducation). Robert Rotberg et Craig Boardman en font partie. Le second groupe,

qui inclut Fukuyama, soutient que ces mesures sont trop complexes pour différentes raisons et qu'il vaut mieux mesurer la capacité étatique en examinant le fonctionnement (en particulier les procédures administratives), la capacité (comprise comme l'aptitude à faire avancer les choses) et l'autonomie (comprise comme la protection de la microgestion politique) des gouvernements¹³. La thèse générale de Fukuyama repose sur l'idée qu'il existe une relation intrinsèque entre les procédures et les résultats, mais que les procédures l'emportent au final sur les résultats quand il s'agit de mesurer la gouvernance. Ainsi, « les mesures de résultats ne peuvent être aisément dissociées des mesures procédurales et normatives¹⁴ ». Selon ce raisonnement, un état autoritaire est susceptible de minimiser les activités criminelles quotidiennes mais au prix d'une gouvernance libérale. La plupart des individus « sont prêts à accepter une criminalité plus élevée en échange de procédures visant à protéger les droits individuels¹⁵ ».

Dans leur réponse à Fukuyama, Jordan Holt et Nick Manning affirment que dans sa théorie, si les mesures d'extrant et de résultat semblent éliminer l'incertitude conceptuelle et s'intéresser simplement à ce qui a été fait, elles risquent dans la pratique d'être problématiques pour trois raisons : 1) elles peuvent être altérées par des facteurs exogènes rendant la contribution de l'action publique difficile à isoler ; 2) les aspects qualitatifs sont difficiles à mesurer ; et 3) les questions de norme et de procédure (c'est-à-dire la manière dont l'extrant ou le résultat a été atteint) restent importantes, notamment dans les domaines politiques relatifs aux droits de l'homme et aux droits individuels¹⁶.

Il faut donc en conclure que les extrants ne sont pas une mesure valable de la capacité étatique. Que reste-t-il alors à celui qui souhaite mesurer la capacité étatique dans le domaine de la sécurité ? La sécurité étant une notion intrinsèquement personnelle, il est difficile, dans la pratique, de dissocier les procédures des résultats.

Mesurer la sécurité nationale

Bien qu'ils ne soient pas expressément axés sur la sécurité nationale et publique au sens large, les travaux de Cullen S. Hendrix sur les conflits civils fournissent des indications sur la relation entre la capacité étatique et la sécurité. Ce dernier affirme que, dans la littérature consacrée aux conflits civils et aux guerres, le regain d'intérêt pour la capacité étatique coïncide avec le glissement du débat des motifs (facteurs économiques ou sociaux, etc.) vers « l'opportunité politique qui influence les éventuelles décisions des rebelles de combattre », comme l'illustre l'œuvre de Charles Tilly qui « accorde à la capacité étatique une place centrale¹⁷ ».

Concernant la sécurité nationale, qui s'attache avant tout à prévenir les menaces existentielles, aussi bien internes qu'externes, pour l'état, l'analyse que fait Hendrix de la notion wébérienne de monopole étatique de la violence légitime ajoute qu'en termes de capacité militaire, pour le moins, « la capacité étatique peut être définie comme l'aptitude de l'état à prévenir ou repousser par la force les contestations de son autorité¹⁸ ». En outre, comme le soulignent Douglas M. Gibler et Steven V. Miller, « les agents de l'état construisent la capacité étatique et centralisent le pouvoir par la création d'institutions

militaires, la mise en place d'instruments de contrôle de l'activité sociale [...] tous soutenus par les structures fiscales instaurées par l'état¹⁹ ».

Pour Peter Alexander Albrecht et Lars Buur, « la sécurité et l'accès à la justice sont largement considérés comme des services essentiels, des éléments fondamentaux dans la promotion d'une bonne gouvernance, indispensables à la création d'un environnement sûr, aussi bien à l'échelle locale que nationale²⁰ ». Face à la pression exercée sur l'état par la concurrence en matière de ressources, ou plus précisément la pression exercée par la volonté d'avoir accès aux ressources, les organes de sécurité semblent être de bons indicateurs de la capacité étatique et de la sécurité nationale. Mesurer la notion de sécurité peut toutefois s'avérer d'une haute complexité. Une récente conférence néerlandaise a exposé ce défi :

Mesurer la sécurité dans des contextes fragiles est à la fois chargé d'un point de vue politique et délicat d'un point de vue opérationnel. L'aspect essentiel [...] réside dans le fait que mesurer la sécurité, tout comme la définir, l'assurer et la surveiller est un acte politique en soi. Autrement dit, il peut être configuré de sorte à servir des ambitions et des intérêts particuliers. Avant de débattre sur la manière de mesurer la sécurité, nous commençons par poser la question : à quelle fin ? Qui demande cette « preuve » de progrès et dans quel but l'information recueillie sera-t-elle utilisée²¹.

Hendrix soutient que de nombreux spécialistes du secteur voient dans la capacité répressive de l'état, c'est-à-dire l'armée et la police, un facteur décisif dans les conflits intra-étatiques. Ces derniers considèrent que les vastes dispositifs de sécurité (et l'armée en particulier) réduisent la probabilité qu'un conflit ne se déclenche, augmentent la probabilité de sa résolution et diminuent sa durée²². Dans le contexte de la sécurité de l'état — sécurité nationale et publique, l'armée est rarement examinée comme un indicateur de la capacité de l'état à résoudre les conflits intra-étatiques. Servant sans doute les efforts internationaux visant à privilégier la capacité militaire par rapport aux activités policières « inférieures » face au terrorisme mondialement connecté, l'armée est désormais chargée de combattre la violence interne, un rôle incompatible avec les bonnes pratiques théoriques relatives au rôle de l'armée et des forces de police. La sécurité publique demeure cependant un indicateur puissant aussi bien de la capacité sécuritaire que de l'attitude des populations à l'égard de la légitimité de l'état.

La sécurité publique/l'état de droit

Les termes relatifs à la sûreté et à la sécurité personnelles, sécurité publique, état de droit, ordre public, sécurité individuelle, sont tous axés sur le concept central qui considère la sécurité comme un bien public pouvant outrepasser tous les autres, aussi bien d'un point de vue individuel (bien sûr) qu'en tant qu'objectif premier de l'état. Les citoyens souhaitent vivre au quotidien avec une menace réduite de vol personnel, de blessure ou de mort, à tel point que la sécurité apparaît comme un indicateur majeur de la capacité étatique. D'après Robert I. Rotberg et Rachel M. Gisselquist, « les pays présentant un faible

taux de criminalité fournissent en matière de bien politique davantage de sûreté, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, que les états connaissant une criminalité endémique²³ ». Le concept qui sous-tend cette affirmation considère que la sécurité publique, en tant que sous-catégorie distincte de la sécurité de l'état, est étroitement liée à la capacité de résister aux pressions internes et externes. Il convient alors de s'interroger sur les données et approches permettant de mesurer la sécurité publique. Dans le vaste éventail de variables, le taux d'homicides apparaît comme le meilleur indicateur de la capacité de l'état à assurer la sécurité publique²⁴.

Tapio Lappi-Seppälä et Martti Lehti soutiennent que « les homicides sont le principal objet des études comparatives et historiques de criminologie depuis l'apparition des statistiques criminelles modernes [...] au dix-neuvième siècle [...] presque tous les homicides ont été répertoriés par les autorités, ce qui en fait un objet approprié pour les études de la criminalité, et notamment des tendances [...] Les fondateurs de la criminologie moderne [...] se sont particulièrement intéressés aux homicides²⁵ ». Rotberg et Gisselquist appuient leurs évaluations de la sécurité publique sur le taux de criminalité violente, et plus particulièrement sur le taux d'homicides national, tiré de l'indice de paix mondial (GPI) de l'EIU et des Enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice²⁶. Dans l'un des récents rapports de police sans doute les plus influents sur la question, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime reconnaît la nature transcendante de l'homicide :

Outre le fait qu'elle a causé la mort de près d'un demi-million de personnes en 2012, cette forme de crime violent a un vaste impact sur la sécurité — et sur la perception de la sécurité — dans les sociétés [...] dans les pays qui sortent d'une situation de conflit, homicide et violence peuvent devenir des facteurs concomitants d'instabilité et d'insécurité [...] les interventions doivent non seulement régler le conflit, mais également la recrudescence des homicides résultant du crime organisé et de la violence interpersonnelle susceptibles de prospérer dans les situations où l'état de droit est affaibli²⁷.

Même si cette mesure est imparfaite, les homicides ont le mérite d'être reconnus par les professionnels et les universitaires comme un indicateur de la capacité étatique. La véritable mesure est obtenue avec la mise en contexte du taux d'homicide. Composée de nombreux états, l'Afrique permet une analyse plus approfondie dans le contexte national de chaque pays.

L'Afrique

Les états africains, récemment dotés d'une gouvernance indépendante, sont de toute évidence soumis à toutes formes de pression, y compris de nature énergétique. Pour ne pas s'éloigner de l'objet de la présente étude, il convient de constater que l'Afrique est sans doute impliquée dans une version moderne du « Grand Jeu », qui oppose cette fois la Chine et les États-Unis. Comme en témoigne l'intérêt militaire des États-Unis en Afrique (tel le Commandement des États-Unis pour l'Afrique), même si l'administration

Obama s'applique avant tout à réduire la violence motivée par des raisons politiques dans la droite ligne de la politique de l'administration Bush, il existe manifestement un profond désir de maintenir un flux de ressources énergétiques stable dans la région. Dans le cadre de sa stratégie régionale, l'administration Obama s'emploie à promouvoir la capacité intrinsèque des états africains à résoudre leurs problèmes internes. Conscients de l'intérêt des États-Unis, la Chine consacre une part de plus en plus importante de ses considérables ressources à la région²⁸.

On peut affirmer que l'Afrique définit les ressources énergétiques comme des « pots de miel », un facteur qui semble contribuer aux agressions intra-étatiques. Actuellement, le soi-disant État islamique démontre comment la monopolisation des ressources peut générer des flux de revenu pour les groupes d'insurgés. Différentes raisons peuvent pousser les acteurs politiques locaux à attaquer les infrastructures énergétiques (voir Michael Watts et la « pétro-violence »). Toutefois, les états africains sont exposés à différents degrés de violence. Une explication possible consiste à dire que le pétrole accroît le risque de conflit, mais que cette corrélation « dépend du contexte [...] les pays africains producteurs de pétrole ayant des niveaux d'exposition aux risques différents » qui dépendent de facteurs sociaux et politiques²⁹. Comprendre comment et pourquoi certains états résistent mieux que d'autres aux pressions et à la coercition est un élément central de la présente étude.

Le continent africain, Maghreb et Sahel inclus, présente une grande variété d'expériences dans la mise en place d'une gouvernance libérale fiable, et de grandes différences nationales concernant les réserves de ressources énergétiques exploitables. Ce que tous les pays africains ont cependant en commun, c'est que leur marché potentiel et la richesse de leur sous-sol ont attiré l'attention de la communauté internationale. Jonathan Holslag soutient que « malgré l'évolution des intérêts, des perceptions et des moyens, la Chine est et restera tributaire de la bonne volonté et de la collaboration des autres acteurs pour préserver ses intérêts économiques en Afrique [...] En fait, elle sera le principal garant du maintien de la paix, de la stabilité sociale, de la bonne gouvernance et du développement équitable dans les pays qui sont ses partenaires³⁰ ». Le meilleur moyen pour déterminer, parmi les nombreux facteurs nationaux et internationaux qui déterminent la vulnérabilité des états face à la pression, les conditions qui favorisent certains facteurs plutôt que d'autres, consiste à recourir aux études de cas.

La sélection des états et l'étude de cas

Si de nombreux états africains augmentent ou ont augmenté leur capacité énergétique, cette étude se propose de sélectionner plusieurs cas sur la base des caractéristiques particulières essentielles à l'analyse des effets de l'énergie sur la stabilité politique, la capacité étatique étant considérée comme la variable instrumentale. Les cas sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- 1) les états qui disposent de vastes réserves de ressources énergétiques et sont sujets à un important conflit interne ; ou

- 2) les états qui disposent de ressources énergétiques établies ou émergentes et connaissent ou ont connu une forme de conflit interne.

Le principe directeur suppose que l'extraction de pétrole représente à la fois un avantage et un risque potentiel pour la capacité étatique : ces ressources permettent de promouvoir les institutions étatiques, mais sont également des menaces potentielles pour l'état. Dans l'idéal, les cas étudiés doivent permettre d'examiner la question plus spécifique de l'impact éventuel du pétrole sur les institutions nationales de sécurité, et sur la police en particulier.

La difficulté est évidente, non seulement en raison de la dimension relativement fermée des activités policières, mais aussi des problèmes liés à une situation de conflit ou post-conflit. Une institution affirme que « l'environnement imprévisible du recueil de données qui caractérise la plupart des situations post-conflit oblige les professionnels à faire preuve de créativité et de compréhension dans l'élaboration des méthodes visant à mesurer les avancées en matière de sécurité³¹ ». De plus, comme le soulignent Lappi-Seppälä et Lehti, « les données concernant les états africains sont limitées. La plupart des pays ne disposent de données que pour une seule année (2008) ». Par ailleurs, « tous les pays africains affichent des écarts énormes et des taux généralement très élevés, à l'exception partielle de l'Afrique du Nord (de confession musulmane). Les taux les plus hauts se situent dans la fourchette 40 à 50 (Zambie, Côte d'Ivoire et Swaziland). La majorité des pays africains enregistrent des taux compris entre 15 et 30³² ».

Conformément aux bonnes pratiques de comparaison structurée, chaque cas décrit, après une brève introduction, la situation actuelle de la production pétrolière, y compris les facteurs contextuels liés à son extraction et à son impact sur les institutions. L'étude de la police nationale, de ses structures et de ses pratiques, s'appuie ensuite sur les homicides et taux d'homicide. Une évaluation initiale complète chaque cas. Sur la base des critères de sélection susmentionnés, le Nigeria et la Côte d'Ivoire semblent permettre de décrire le lien entre pétrole, conflit et capacité étatique.

La police du Nigeria : évaluation de performance

Pays le plus peuplé d'Afrique et contributeur majeur sur les marchés pétroliers mondiaux, le Nigeria suscite de vives préoccupations en raison de son instabilité croissante. Si les défis sécuritaires que l'État affronte depuis plusieurs années sont multiples, les forces de sécurité du Nigeria ont incontestablement eu des difficultés à y faire face efficacement et se sont sans doute éloignées de la population nigériane, contribuant ainsi à la généralisation du chaos et à l'érosion de l'état de droit. La présente partie examine la performance de la police nigériane face aux multiples menaces : piraterie dans le Golfe de Guinée, troubles dans le delta du Niger riche en pétrole et, peut-être plus désastreux encore, tensions croissantes entre les populations chrétiennes et musulmanes, exacerbées par la violente campagne actuelle de lutte contre le groupe islamique Boko Haram dans le nord du pays en proie à des troubles.

La constitution nigériane indique explicitement qu'assurer la sécurité nationale est une responsabilité essentielle de l'État, précisant que « la sécurité et le bien-être de la population (du Nigeria) doivent être l'objectif premier du gouvernement³³ ». Afin d'évaluer dans quelle mesure l'appareil sécuritaire du Nigeria répond à cette obligation constitutionnelle, le présent cas examine le niveau de menace auquel est confronté le pays et la relation entre la production de pétrole et l'insécurité. Enfin, il étudie la structure de la police nationale et sa capacité à maintenir efficacement l'état de droit face aux multiples menaces, accordant une attention particulière à sa relation avec la population nigériane et à la manière dont cette dernière perçoit les forces de sécurité.

La production pétrolière

Face à l'extrême fluctuation des cours mondiaux du pétrole (constamment en recul ces derniers temps) et à l'instabilité croissante de nombreuses régions productrices majeures, il n'a jamais été aussi pertinent d'examiner la corrélation entre la sécurité humaine et les ressources en hydrocarbures. Le Nigeria est le plus grand pays producteur de pétrole d'Afrique, mais sa capacité à maintenir sa production a été entravée au cours des dernières années par des menaces croissantes contre la sécurité dans sa principale zone de production, le delta du Niger. Dans cette région, les forces locales cherchent à accaparer une plus grande part de la richesse pétrolière par de fréquentes attaques contre les infrastructures, avec des conséquences désastreuses sur la production globale et sur les relations du Nigeria avec les compagnies pétrolières internationales auxquelles le pays est associé pour l'extraction. Le pétrole demeure néanmoins le pilier de l'économie nigériane et son lien avec la sécurité nationale pourrait devenir un problème encore plus urgent au vu de la récente baisse massive des cours mondiaux du pétrole³⁴.

En dépit de ces challenges, le Nigeria continue à produire de grandes quantités de pétrole. En 2013 (date des données les plus récentes), le pays a produit 2.371.510 barils par jour, soit une part considérable de la production africaine totale qui s'élevait à 9.958.000 barils par jour. L'essentiel de cette production est raffiné et exporté sur les marchés mondiaux, le Nigeria n'ayant consommé que 302 000 barils par jour en 2013. Le Fonds monétaire international estime qu'en 2012 le pétrole et le gaz naturel ont généré 96 pour cent du revenu total des exportations du Nigeria³⁵. En 2014, la valeur des exportations d'hydrocarbures s'élevait à 95.118.000 dollars US, à l'évidence une importante source de revenu pour un gouvernement peinant à assurer la sécurité matérielle de sa population³⁶. Dans cette optique, les conséquences de la chute brutale des prix du pétrole sur la capacité de l'État nigérian à maintenir l'état de droit, d'autant plus que le conflit interne qui sévit dans le sud du pays est en grande partie alimenté par les populations convaincues de ne pas percevoir une partie équitable de la richesse générée par les revenus du pétrole, sont préoccupantes.

Les troubles sociaux liés au pétrole représentant déjà un problème majeur pour le Nigeria quand les marchés mondiaux sont favorables aux pays producteurs, ces tensions ne feront que s'aggraver à mesure que déclinera la valeur de ces ressources et qu'augmen-

tera la détresse des populations. Comme le souligne un rapport récent, « les troubles qui agitent le delta du Niger résultent de la conviction bien ancrée des tribus minoritaires de la région que les compagnies pétrolières ont pactisé pendant plusieurs décennies avec de cupides responsables politiques nigériens pour extraire des milliards de dollars de pétrole à leur propre profit, au détriment du milieu local et des moyens de subsistance qu'il assurait³⁷ ». Les actes de piraterie ont également explosé dans le golfe de Guinée depuis 2000, donnant lieu à la résolution 2018 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2011, qui exhorte les états du golfe à prendre des mesures efficaces pour y remédier. Le Nigeria a réagi à ces défis par la mise en place de mesures coercitives directes contre les groupes militants et les organisations criminelles perturbant l'industrie pétrolière du pays, ainsi que d'un programme visant à « acheter » les insurgés. Ce projet s'est soldé par un échec cuisant parce qu'il n'est pas parvenu à traiter les causes profondes du militantisme dans le delta du Niger et dans le golfe de Guinée et parce que les ressources financières et militaires nationales ont été transférées dans le nord du pays où l'État est engagé dans une lutte acerbée contre Boko Haram³⁸.

Les homicides

Si l'éventail des enjeux sécuritaires qui menacent le Nigeria s'étend des infractions contre la propriété à l'insurrection totale, l'examen du taux d'homicide national est probablement mieux à même d'établir une image précise de la menace quotidienne qui pèse sur la vie des Nigériens. D'après l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le taux d'homicide du Nigeria était, entre 2010 et 2014, de 20 homicides pour 100 000 habitants³⁹. Ce taux est sensiblement plus élevé que celui du continent africain dans son ensemble, qui s'élève à 12,5 morts pour 100 000 habitants. Ce taux étant pratiquement le double du taux mondial, qui est de 6,2 décès pour 100 000 habitants, il est évident que le risque d'être victime d'un homicide au Nigeria est particulièrement élevé comparé à la moyenne mondiale, presque quatre fois supérieur⁴⁰.

Si ces morts sont à mettre au compte d'un grand nombre de crimes et conflits, il est clair que les services de sécurité nigériens ne parviennent pas à assurer un minimum de sécurité aux habitants du pays. L'étude plus approfondie de la structure et de la performance de la police nationale éclaire davantage cette question.

La police

Bien que le Nigeria soit un pays extrêmement divers dont l'unité repose sur le partage des pouvoirs entre le nord largement musulman et le sud essentiellement chrétien, la structure du maintien de l'ordre dans le pays ne reflète pas cette diversité. Si le gouvernement fédéral a décentralisé une grande partie des pouvoirs vers les gouvernements régionaux suite à l'indépendance accordée par la Grande-Bretagne en 1960, les services de police nationaux demeurent centralisés au sein d'une force unique, la *Nigeria Police Force (NPF)*, née suite à l'intégration des forces locales en 1972. Un vestige direct de la police

coloniale chargée de protéger les intérêts coloniaux par la soumission des communautés indigènes ; corruption, répression et utilisation excessive de la force sont depuis longtemps des aspects caractéristiques de cette organisation⁴¹.

La NPF a, en effet, largement contribué à l'envolée du taux d'homicide du Nigeria, par ses exécutions extrajudiciaires et le recours à une force excessive et meurtrière pour appréhender les suspects et contrôler les foules de manifestants. Dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, la NPF s'est entendue avec l'armée pour commettre de multiples exécutions sommaires, lancer des assauts, pratiquer la torture et autres abus. La situation s'est à tel point détériorée que la force opérationnelle commune chargée de soumettre et de détruire Boko Haram a dû être dissoute en août 2013 suite aux récits d'abus et de violence excessifs de la part des autorités⁴².

Si ces abus directs sont la preuve concrète de la nature pernicieuse d'une bonne part des activités policières du Nigeria, la violence ouverte n'est pas le seul facteur ayant un effet négatif sur la manière dont les Nigériens perçoivent leur police. Un récent rapport résume durement la situation : « Il n'est pas exagéré de dire que la corruption a détruit l'image et l'intégrité de la police nigériane aux yeux de la population du pays. De manière générale, le comportement de la police nigériane est loin d'être bienveillant et le maintien de l'ordre peut difficilement être qualifié de positif car la corruption est ancrée dans le système⁴³ ». L'impression que la police n'agit pas dans le but de protéger et de servir tous les habitants du Nigeria est forte dans cette société ethniquement et religieusement divisée. Même quand les agents de sécurité ont les moyens de combattre efficacement les criminels, ce qui est loin d'être toujours le cas, ils utilisent souvent ces ressources au profit de leurs intérêts personnels et de ceux de leur ethnie, sapant ainsi les efforts du gouvernement pour assurer la sécurité de l'ensemble de la population⁴⁴.

Pour profiter de sa vaste richesse matérielle, le Nigeria doit renforcer sa capacité à assurer la sécurité individuelle et à garantir la cohésion nationale. Si les problèmes structureaux de la NPF (financement insuffisant, formation déficiente et manque de moralité) ne sont pas résolus, la situation sécuritaire du pays risque de continuer à se détériorer. Tant que la population nigériane se méfiera des autorités et les percevra comme des acteurs préoccupés par leurs intérêts personnels plutôt que comme les garants du bien-être social, le conflit ethnique et les rivalités liées aux ressources nationales continueront à dominer la politique du Nigeria.

La côte d'Ivoire: la forte confusion post-autoritaire/post-conflit

Ce petit état côtier d'Afrique de l'Ouest, autrefois l'un des pays les plus économiquement prospères de la région, sort (peut-être) seulement du conflit consécutif aux élections de 2010, qui étaient censées sceller l'abandon de l'ancien régime et réconcilier une société divisée. La Côte d'Ivoire a bâti son économie sur la monoculture du cacao, s'élevant grâce à l'intervention massive de l'État au rang de premier producteur mondial. Ceci dit, outre les préoccupations évidentes et justifiées concernant la dépendance excessive à l'égard d'un seul produit, d'autres difficultés d'ordre social ont fait leur apparition. Comme

le souligne Matthew I. Mitchell, les efforts de l'État pour promouvoir la culture du cacao et du café par une politique d'immigration libérale ont sans aucun doute « contribué à créer un marché d'exportation agricole de premier plan⁴⁵ ». Toutefois, si le succès économique de cette stratégie d'immigration est indéniable, son « coût politique a été énorme, l'État ivoirien n'étant pas parvenu à développer ces secteurs dans un environnement socio-politique pacifique et viable⁴⁶ ». C'est dans ce contexte de trouble que s'est opérée la dissolution de la Côte d'Ivoire.

Pour éviter de répéter les excellentes descriptions du conflit⁴⁷, nous nous contentons de signaler que le coup d'État perpétré en 1999 contre le successeur de l'état à parti unique de Félix Houphouët-Boigny, le coup d'État (manqué) de 2002 et la rébellion témoignent de la fragilité actuelle d'un régime autrefois puissant. Parfaite illustration du pouvoir personnel, les décennies charnières entre le vingtième et le vingt-et-unième siècle ont laissé à la Côte d'Ivoire des structures institutionnelles légales-rationnelles difficilement reconnaissables. Censées promouvoir la stabilité et la réconciliation, les élections présidentielles de 2010 ont au contraire débouché sur une lutte ouverte entre les partisans de Laurent Gbagbo (président depuis 2000) et le président élu Alasance Ouattara, considéré par la communauté internationale comme le dirigeant légitimement élu. C'est dans ce contexte post-conflit avec ses problèmes sécuritaires connexes (démobilisation et réintégration des combattants, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation, etc.) qu'est apparue une police ivoirienne que l'on peut considérer, avec beaucoup d'optimisme, comme « en développement ».

Le pétrole

La Côte d'Ivoire est mondialement connue pour sa réussite dans les cultures destinées à la consommation mondiale et ses réserves de pétrole et de gaz qui la placent incontestablement parmi les pays de moyenne capacité, même si sa production a sensiblement été affectée par les conflits internes. Selon les dernières estimations de l'Agence d'Information sur l'Énergie (EIA) des États-Unis, la production totale de pétrole se serait élevée à 37 650 barils par jour en 2014, en légère baisse par rapport aux 38 560 barils par jour de 2013, ce qui place la Côte d'Ivoire au 65^e rang mondial. En réalité, l'extraction pétrolière est en recul depuis 2010, année où elle a enregistré une baisse de 21% par rapport à l'année précédente⁴⁸. Toutefois, l'exploration et la découverte de gisements devraient permettre à la Côte d'Ivoire de multiplier sa capacité par sept au cours des prochaines années.

La Côte d'Ivoire entend accroître radicalement ses recettes publiques en s'appuyant sur l'intérêt croissant des entreprises internationales pour la côte occidentale de l'Afrique, suite à la découverte de gisements pétroliers au Ghana en 2007. Les récentes découvertes de firmes françaises, américaines et britanniques résultant en partie de ces forages exploratoires pourraient permettre de faire passer la production nationale de pétrole à 200 000 barils par jour dans les cinq prochaines années. De plus, la Côte d'Ivoire a signé quatorze nouveaux contrats depuis la fin du conflit⁴⁹.

En Côte d'Ivoire, la production pétrolière ne respecte toujours pas les règles de transparence internationales. L'ONU estime que la gestion des revenus de l'industrie pétrolière demeure opaque. La conclusion du rapport 2008 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, par exemple, signale des incohérences majeures, démontrant que les versements effectués à l'État par la Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire (PETROCI) n'ont pas été déclarés par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, un service du ministère de l'Économie et des Finances⁵⁰. L'ONU indique par ailleurs que « le Groupe a confirmé en s'appuyant sur de multiples sources fiables que le processus d'appel d'offres et d'attribution des contrats de PETROCI demeure opaque et comporte ainsi un haut risque de détournement⁵¹ ».

La production de pétrole continue, par conséquent, à représenter une part relativement faible de l'économie ivoirienne, bien que la situation soit amenée à changer, même avec un cours inférieur à 50 dollars le baril début 2015. Au vu des violences déclenchées par la culture du cacao, il est possible, et même probable, que les risques de violence augmentent à mesure que le pétrole deviendra de plus en plus lucratif.

Les homicides en Côte d'Ivoire

On peut raisonnablement qualifier la Côte d'Ivoire d'environnement de sécurité individuelle déstabilisant pour le citoyen moyen. Privé de la violence généralisée qui sévissait il y a encore quelques années, une forme de violence davantage axée sur le profit (et non politisée) se répand dans une grande partie du pays, des zones rurales à la capitale. Les acteurs non-gouvernementaux n'en sont toutefois pas les seuls auteurs, de nombreux représentants de l'État étant à l'origine d'une impression de menace universelle. Le ministère américain des Affaires étrangères qualifie, en effet, la Côte d'Ivoire, de pays « critique » en matière de crimes, incluant « crimes avec violence, braquages de véhicule, cambriolages armés de résidences privées, attaques à main armée dans les rues et vols de voiture », qui n'ont pas épargné le personnel de l'ambassade des États-Unis⁵². Dans un tel environnement, les homicides sont un indice intéressant, révélateur du taux de criminalité global, bien qu'incontestablement riche en problèmes à définir précisément.

Tableau 1. Taux d'homicides — Côte d'Ivoire

Source (Période considérée)	Taux
OMS (2012)	13,6/100 000
Lappi-Seppälä et Lehti (2008)	56,9/100 000

Le nombre d'homicides répertoriés varie en fonction de la source (tableau 1). Dans le cadre de sa mission d'information sur la santé publique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) répertorie pour 2012 un taux d'homicide de 13,6 pour 100 000 citoyens, soit un total de 2 691 homicides. Ce chiffre est notable car il s'agit de la seule année répertoriée dans leur base de données depuis 2001⁵³. Il est intéressant de noter que Lappi-

Seppälä et Lehti, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le ministère américain des Affaires étrangères citent, dans leur dernier rapport, un taux d'homicide de 56,9/100 000 basé sur les données de l'OMS, alors que ce chiffre n'apparaît pas dans le rapport de l'OMS. En deux mots, on ne peut affirmer que la publication des homicides soit universellement acceptée.

La police ivoirienne

La structure sécuritaire de la Côte d'Ivoire est en apparence conforme aux normes internationales (sans doute occidentales) : une armée disposant de forces terrestres et navales, ainsi qu'une police nationale chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Toutefois, la structure « moderne » de l'appareil sécuritaire ivoirien donne, tout comme l'organisation post-conflit de nombreux états, une fausse idée de la réalité. Malgré l'absence de guerre civile, le pays peine à mettre en place une police civile responsable et entièrement professionnalisée.

La lenteur des réformes

Désarmement, démobilisation et réintégration sont des défis de taille dans les environnements les plus favorables, ce que la Côte d'Ivoire n'est plus depuis plusieurs années. Minés par la corruption, la violence criminelle interne et la dissension sociale, le gouvernement ivoirien et les acteurs internationaux ont eu des difficultés à engager des réformes substantielles.

Dans une récente estimation, Human Rights Watch constate la lenteur des réformes du secteur de la sécurité (SSR) et du désarmement des anciens combattants des derniers conflits, dont le nombre est estimé à 74 000⁵⁴. Selon l'ONU, le gouvernement ivoirien avait en juin 2013 désarmé et démobilisé environ 6 000 anciens combattants, même si nombre d'entre eux restent de violents criminels ou protestent contre la lenteur des programmes de réinsertion⁵⁵. Ces criminels représentent un défi particulier pour la police, notamment dans les zones rurales. Selon un rapport ultérieur sur les droits de l'homme, « les criminels armés sévissent en toute impunité dans le nord du pays, apparemment sans peur des interventions, arrestations et poursuites de la part des forces de sécurité. Comme l'explique un producteur de cacao cambriolé lors d'une attaque, « le cambriolage a duré une heure — ils ont pris leur temps. J'ai entendu l'un d'entre eux dire, 'nous avons fini pour aujourd'hui ! Vos forces peuvent venir maintenant !' »

Certains de ces problèmes sont à mettre au compte d'un accès limité aux ressources, d'une part, et de la professionnalisation en cours, d'autre part. La police manque d'équipements modernes : outils de communication, armes et véhicules, ce qui entrave cruellement sa capacité de lutter contre les actes criminels. Les postes de gendarmerie (inspirés du modèle français) et de police civile situés en dehors de la capitale disposent souvent d'un seul véhicule pour l'ensemble du personnel. Certains sont contraints de recevoir les appels d'urgence sur leur téléphone portable⁵⁶.

La corruption endémique caractérise une bonne partie de la police ivoirienne actuelle (et pour être honnête, une grande part des activités policières du pays). D'après certaines informations, les forces de sécurité procèdent à des arrestations et des détentions arbitraires, et traitent les détenus de manière cruelle et inhumaine⁵⁷. Les postes de contrôle mis en place pour lutter contre les criminels sont souvent utilisés pour extorquer de l'argent aux voyageurs, et même si le gouvernement tente occasionnellement de réduire cette forme d'extorsion en arrêtant les responsables, cette pratique est largement répandue⁵⁸.

La Côte d'Ivoire fait actuellement face aux vents contraires du développement post-autoritaire et post-conflit ainsi qu'à la perspective de renaître comme un modèle de gouvernance et de croissance en Afrique de l'Ouest. Sans une sérieuse introspection et la volonté de mettre en place une bonne gouvernance, et plus particulièrement le maintien de l'ordre, la Côte d'Ivoire aura du mal à assurer son succès.

Analyse et conclusions

Ces deux cas démontrent que le taux d'homicide peut fournir des informations sur la capacité policière comme indicateur de la capacité étatique. Dans les deux cas, les taux d'homicide supérieurs à la moyenne sont associés au dysfonctionnement perçu de la police, même si le manque de données fondées (parlant pour elles-mêmes) jette le doute sur l'efficacité des données relatives aux homicides dans la définition d'indicateurs précis. Les conclusions plus spécifiques révèlent les points suivants :

La faiblesse de l'appareil de sécurité. Les observations récentes de Robert-Okah et Wali, dans leur étude consacrée au Nigeria, s'appliquent aussi bien au Nigeria qu'à la Côte d'Ivoire. Ils affirment, en effet, que la faiblesse du système de sécurité « est due à l'équipement inapproprié des forces de sécurité [...] ainsi qu'à la mauvaise attitude du personnel de sécurité [...], certains agents étant influencés par leur sentiment ethnique, religieux ou communautaire. Ceci se traduit par le sabotage des efforts gouvernementaux par les citoyens qui soutiennent et alimentent l'insécurité, permettant aux criminels d'échapper à la justice⁵⁹ ». Le manque de matériels ne se limite pas aux armes, il touche également les véhicules, le carburant, la gestion de l'information et les équipements de communication, entre autres.

Le pétrole. Le lien entre le pétrole et la capacité étatique ne semble pas établi, à ce stade tout au moins. La présente étude visait à catégoriser les pays producteurs de pétrole en fonction de leurs niveaux de production ou de leur capacité de production estimée à moyen terme. La Côte d'Ivoire, producteur de capacité faible à moyenne (avec un fort potentiel de croissance), et le Nigeria, premier producteur d'Afrique, s'avèrent incapables de s'appuyer sur leur richesse pétrolière respective pour améliorer leur sécurité intérieure. Les faits ne confirment dans aucun des deux cas que le pétrole peut être considéré comme une variable nationale augmentant le potentiel de violence, mais la richesse pétrolière n'améliore pas non plus la capacité de l'état à résorber la violence quotidienne ou la violence identitaire plus régionale.

Les homicides *comme indicateur de la capacité institutionnelle*. Aucun des deux cas ne peut être considéré comme ce que l'on définit généralement comme un état défaillant (compte tenu du fait que ce terme a été simplifié dans la pratique), la faiblesse de la capacité institutionnelle est toutefois manifeste. Dans les deux cas, le taux national d'homicide (bien supérieur à la moyenne mondiale) révèle des lacunes dans la capacité institutionnelle de la police, qui est à son tour un baromètre de la capacité institutionnelle. Cependant, la question de la fiabilité des données (particulièrement prononcée en Côte d'Ivoire) ne permet pas de tirer des conclusions plus précises. Dans le cas du Nigeria, « les fondements [...] très instables ont entraîné la détérioration de la gouvernance étatique et de la responsabilité démocratique, paralysant ainsi l'ensemble des contraintes existantes, y compris les règles formelles et légitimes [...] au Nigeria, l'état d'insécurité est lié à l'échec du gouvernement⁶⁰. Ce « paradoxe de l'abondance », qui désigne un pays très riche dont la population est très pauvre, entraîne l'insécurité des personnes et des biens⁶¹.

L'analyse que fait Murphy de l'interaction entre la production de pétrole et l'incapacité étatique en dehors des institutions indispensables à la production de pétrole s'applique dans une certaine mesure aux deux cas :

Le système international actuel qui fait de la reconnaissance internationale — et non la légitimité ou la fonctionnalité intérieure — la clé de voûte de l'autorité de l'état profite aux producteurs de pétrole dysfonctionnels dans le monde en développement. Certaines enclaves bénéfiques aux consommateurs de pétrole - et aux élites nationales qui facilitent la légitimation internationale et en profitent - fonctionnent assez bien. Elles incluent les champs pétroliers et gaziers, les terminaux d'exportation, les activités liées au transport du pétrole et les infrastructures offshore autour desquels il est possible de tracer des périmètres défensifs⁶².

Les effets sur l'instabilité régionale. L'ultime question est liée à la capacité de l'état à résister aux pressions internes combinées à la concurrence en matière de ressources. Dans ces deux cas, les états sont confrontés à une instabilité intérieure, qui n'est pas une conséquence directe de la production de pétrole mais plutôt le symptôme de dysfonctionnements sociaux, politiques et économiques plus vastes. Les réformes de la police contribueront peut-être à limiter certains des problèmes liés à la criminalité et à sa prévention, mais leur effet ne pourra être que temporaire tant que ne seront pas résolus les enjeux généraux tels que la croissance économique et la gouvernance. Tant que ces questions ne sont pas définitivement réglées, peut-être grâce aux revenus dérivés des ressources, l'instabilité régionale émanant du Nigeria et de la Côte d'Ivoire risque de perdurer.

Notes

1. « Corruption in Sierra Leone: Dodging the Traffic Police », *Economist*, 19 juillet 2013, www.economist.com/blogs/baobab/2013/07/corruption-sierra-leone.

2. Comme mentionné dans GIBLER, Douglas M., et MILLER, Steven V. « External Territorial Threat, State Capacity, and Civil War », *Journal of Peace Research* 51, no. 5, septembre 2014, p. 634.

3. Les paragraphes de cette section sont un condensé révisé de PRICE-SMITH, Andrew, DORFF, Robin, et DERDZINSKI, Joseph, « Energy and State Capacity: Implications for Instability and Conflict in East Asia and Africa », document de travail, 2015.
4. KRASNER, Stephen D., *Defending the National Interest: Raw Materials Investments and U.S. Foreign Policy*, Princeton : Princeton University Press, 1978, p. 40.
5. JOHNSTONE, Sara, et MAZO, Jeffrey, « Global Warming and the Arab Spring », *Survival* 53, no. 2, avril-mai 2011, pp. 11-17.
6. Voir, par exemple, KAHL, Fredrik, 2008, et DIXON, Homer, 1999.
7. Bien que la comparaison directe soit assez sommaire, l'organisation Freedom House affirme dans son rapport 2015 que 54 pour cent des 195 états du globe sont « partiellement libres » ou « non libres », ce qui est lié au manque de légitimité fondé dans l'ordre libéral et, dans une moindre mesure, à la faiblesse de l'état. Voir DORFF, Robert H., « Responding to the Failed State: The Need for Strategy », *Small Wars and Insurgencies* 10, no. 3, hiver 1999, pp. 62-81.
8. MCGOWAN, Francis, « Putting Energy Insecurity into Historical Context: European Responses to the Energy Crises of the 1970s and 2000s », *Geopolitics* 16, no. 3, 5 août 2011, p. 487.
9. FEARON, James D., et LAITIN, David D., « Ethnicity, Insurgency, and Civil War », *American Political Science Review* 97, no. 1, février 2003, pp. 75-76.
10. *Id.*, p. 75.
11. BASEDAU, Matthias, et LAY, Jann, « Resource Curse or Rentier Peace? The Ambiguous Effects of Oil Wealth and Oil Dependence on Violent Conflict », *Journal of Peace Research* 46, no. 6, novembre 2009, p. 757.
12. L'essentiel de ce paragraphe est tiré de PRICE-SMITH, DORFF, et DERDZINSKI, pp. 8-9.
13. MANNING, Nick, « How Can We Measure State Capacity? Do You Start Upstream or Downstream? », *The World Bank* (blog), 23 juin 2014, <http://blogs.worldbank.org/governance>.
14. FUKUYAMA, Francis, « What Is Governance? » *Governance* 26, no. 3, juillet 2013, p. 356.
15. *Id.*
16. HOLT, Jordan, et MANNING, Nick, « Fukuyama Is Right about Measuring State Quality: Now What? » *Governance* 27, no. 4, octobre 2014, p. 718.
17. HENDRIX, Cullen S., « Measuring State Capacity: Theoretical and Empirical Implications for the Study of Civil Conflict », *Journal of Peace Research* 47, no. 3, 18 mai 2010, p. 273.
18. *Id.*, p. 274.
19. GIBLER et MILLER, « External Territorial Threat », p. 635.
20. ALBRECHT, Peter, et BUUR, Lars, « An Uneasy Marriage: Non-state Actors and Police Reform », *Policing and Society* 19, no. 4, 9 décembre 2009, pp. 396-97.
21. Extrait du site de la conférence du 14 novembre 2014, « *Measuring Security Progress: Politics, Challenges and Solutions* », consultable à l'adresse : www.kpsrl.org/calendar/calendar-event/t/measuring-security-progress-politics-challenges-and-solutions.
22. HENDRIX, « Measuring State Capacity », p. 274.
23. ROTBERG, Robert I., et GISSELQUIST, Rachel M., *Strengthening African Governance: The Index of African Governance*, Cambridge, MA : World Peace Foundation, 2009, p. 45.
24. Indicateur destiné à des approches à plus grande échelle, l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) élargit le champ d'investigation de la sécurité publique en prenant en compte des variables telles que la terreur politique, les troubles sociaux, les crimes violents et les services de police. Consultable sur www.moibrahimfoundation.org/interact.
25. LAPPI-SEPPÄLÄ, Tapio, et LEHTI, Martti, « Cross-Comparative Perspectives on Global Homicide Trends », *Crime and Justice*, décembre 2014, sl.
26. ROTBERG et GISSELQUIST, « *Strengthening African Governance* », p. 46.
27. United Nations Office on Drugs and Crime, « Regional Homicide Profile: Africa », *UNODC Homicide Statistics 2013*, 2 février 2015, p. 5, www.unodc.org/documents/gsh/pdfs/2014_GLOBAL_HOMICIDE_BOOK_web.pdf.

28. Pour une étude approfondie des politiques de sécurité chinoises en Afrique, voir, par exemple, HOLSLAG, Jonathan, « China's New Security Strategy for Africa », *Parameters*, été 2009, pp. 23–37.
29. Voir LE BILLON, Philippe, « Oil and Armed Conflicts in Africa », *African Geographical Review* 29, no. 1, juin 2010, pp. 63–90.
30. HOLSLAG, « China's New Security », p. 36.
31. Clingendael, Netherlands Institute of International Relations, « *Measuring Security Progress: Politics, Challenges and Solutions* », 20 novembre 2014, www.clingendael.nl/publication/measuring-security-progress-politics-challenges-and-solutions.
32. LAPPI-SEPPÄLÄ et LEHTI, « Cross-Comparative Perspectives », sl.
33. ROBERT-OKAH I. et WALI W., « Insecurity in Nigeria: Implications for Sustainable National Development in Nigeria », *International Journal of Academic Research* partie B 6, no. 4, juillet 2014, pp. 242–250.
34. US Energy Information Administration, Independent Statistics and Analysis, « Nigeria-Country Analysis », 30 mai 2013, sl.
35. US Energy Information Administration, « Nigeria-Country Analysis », sl.
36. Organization for Petroleum Exporting Countries, « *Nigeria* », 1er février 2015, www.opec.org/opec_web/en/.
37. MURPHY, Martin N., « Africa's Leaking Wound », *US Naval Institute Proceedings* 139, no. 4, mars 2013, pp. 36–41.
38. *Id.*
39. World Bank/United Nations Office on Drugs and Crime, « *Intentional Homicides (per 100,000 people)* », World Bank Data Sets, consulté le 17 janvier 2017, <http://data.worldbank.org/indicator/VC.IHR.PSRC.P5>.
40. United Nations Office on Drugs and Crime, « *Intentional Homicides* ».
41. Nigeria Police Watch, « *About the Nigeria Police* », 17 avril 2011, www.nigeriapolicewatch.com/resources/about-the-nigeria-police/.
42. US Department of State, « *Nigeria 2013 Human Rights Report* », 2 février 2015, www.state.gov/documents/organization/220358.pdf.
43. OJO, Matthias Olufemi Dada, « The Nigeria Police and the Search for Integrity in the Midst of Diverse Challenges: An Effective Police Management Approach », *International Journal of Political Science and Management* 16, no. 2, juin 2014, pp. 87–100.
44. OKAH et WALI, « *Insecurity in Nigeria* », pp. 242–250.
45. MITCHELL, Matthew I., « Migration, Citizenship and Autochthony: Strategies and Challenges for State-building in Côte d'Ivoire », *Journal of Contemporary African Studies* 30, no. 2, avril 2012, p. 274.
46. *Id.*
47. Voir, par exemple, le récit de 2011 de Mike McGovern *Making War in Côte d'Ivoire*, University of Chicago Press.
48. Consultable à l'adresse : www.eia.gov/countries/country-data.cfm?fips=iv. L'ONU constate que « la production a continué à baisser en 2013 pour atteindre 32 000 barils par jour ». Conseil de sécurité de l'ONU, lettre datée du 14 avril 2014.
49. « Ivory Coast Aims to Boost Oil Output After Discoveries », *Reuters*, 3 janvier 2013, www.reuters.com/article/oil-ivorycoast-idUSL5E9C33CZ20130103. Les rapports récents révèlent la signature rapide de nombreux contrats d'exploitation avec les principales compagnies pétrolières internationales, dont Exxon-Mobil en décembre 2014.
50. Conseil de sécurité de l'ONU, lettre datée du 14 avril 2014.
51. *Id.*
52. US Department of State, Bureau of Diplomatic Security Overseas Security Advisory Council (OSAC), « *Cote D'Ivoire 2014 Crime and Safety Report* », consulté le 17 janvier 2017, www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=17008.

53. UNODC, « *Intentional Homicide Count and Rate per 100,000 population, by Country/Territory (2000-2012)* », consulté le 17 janvier 2017, www.unodc.org/gsh/en/data.html. L'ONU DC définit « l'homicide intentionnel » comme « la mort illégale d'une personne provoquée avec préméditation par une autre personne ».

54. Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 2162, « *Renewing Mandate of United Nations Operations in Cote d'Ivoire* », 30 juin 2014.

55. Human Rights Watch, *World Report 2014: Cote d'Ivoire*, consulté le 17 janvier 2017, www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/cote-divoire.

56. Overseas Security Advisory Council (OSAC), US Department of State, Bureau of Diplomatic Security, « *Cote D'Ivoire 2014 Crime and Safety Report* », consulté le 17 janvier 2017, www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=15611.

57. Human Rights Watch World Report 2014: Côte d'Ivoire, sl.

58. Overseas Security Advisory Council (OSAC), Human Rights Watch, sl.

59. ROBERT-OKAH et WALI, « Insecurity in Nigeria », pp. 242–250.

60. *Id.*

61. *Id.*

62. MURPHY, « *Africa's Leaking Wound* », pp. 36–41.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp